



COMITÉ DE BASSIN

ADOUR-GARONNE

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles – janvier 2014

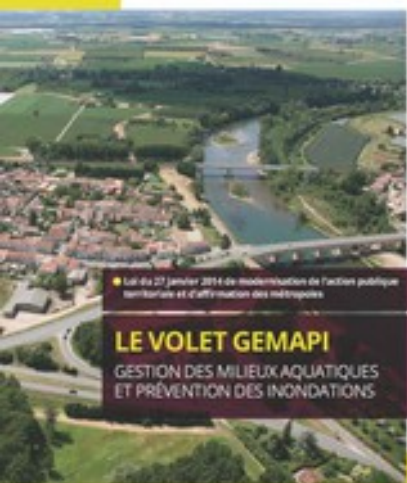
Instaure une compétence obligatoire en matière de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)

Une gestion de l'eau sous compétence locale (EPCI) exercée à l'échelle du bassin versant

Associer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Organiser la gestion de systèmes d'endiguement

S'assurer d'un gestionnaire aux moyens techniques et financiers adaptés



La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Le volet GEMAPI de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

C'est l'objectif de la nouvelle compétence obligatoire Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cadre législatif

Les lois MAPTAM et NOTRe

- Affecte la compétence GEMAPI au bloc communal (commune et EPCI FP) à partir du **1^{er} janvier 2018**.
Possibilité de transférer ou déléguer tout ou partie de l'exercice de cette compétence à un syndicat mixte constitué à une échelle hydrographique.
- Introduit les **EPAGE** (Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux) comme « nouvelle structure » de gestion à l'échelle des bassins versants qui « assurent la prévention des inondations et des submersions marines ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux ».
- **Procédure simplifiée** de transformation des Syndicats mixtes en EPTB/EPAGE.

Supprime la clause de compétence générale des **départements**, et des **régions** mais conserve leurs compétences respectives de **solidarité territoriale** et d'**aménagement du territoire**.

Doctrine du Bassin Adour Garonne

Principes pour la mise en œuvre de la compétence :

- **Promotion d'un exercice unique de la compétence GEMAPI,**
- **Périmètres des structures cohérents sur un plan hydrographique, tenant compte des dynamiques existantes**
- **Structures en capacité d'exercer les compétences :** taille critique, capacités financières, techniques et administratives



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

SDAGE Adour Garonne 2016-2021 (approuvé le 1/12/2015)

Orientation A : créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs

Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs

A1 Organiser les compétences à l'échelle des bassins versants pour le grand cycle de l'eau

- sur les TRI : les collectivités locales proposent au PCB avant fin 2017 une organisation des MOA GEMAPI

A2 Favoriser la bonne échelle dans l'émergence des MOA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Déclinaison en Gironde

- Particularités girondines :

- Complémentarité à assurer entre la gestion des affluents et celle des grands axes / bassin d'Arcachon (SAGE, PAPI, systèmes d'endiguement, N2000, gestion des palus...).
- Structuration actuelle souvent à petite échelle et généralement sur les affluents (Garonne/Dordogne).
- Zone littorale : façade maritime et confluences de bassins versants interdépartementaux.
- Très grande surface de zones humides.
- Lien à trouver entre les gestionnaires de milieux aquatiques existants (cours d'eau, zones humides, biodiversité, marais et digues...).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Perspectives

- Réunions interdépartementales (Etat, Départements, AEAG) :
octobre 2015 – février 2016

=> partage et mise en cohérence des scénarii sur bassins
interdépartementaux.

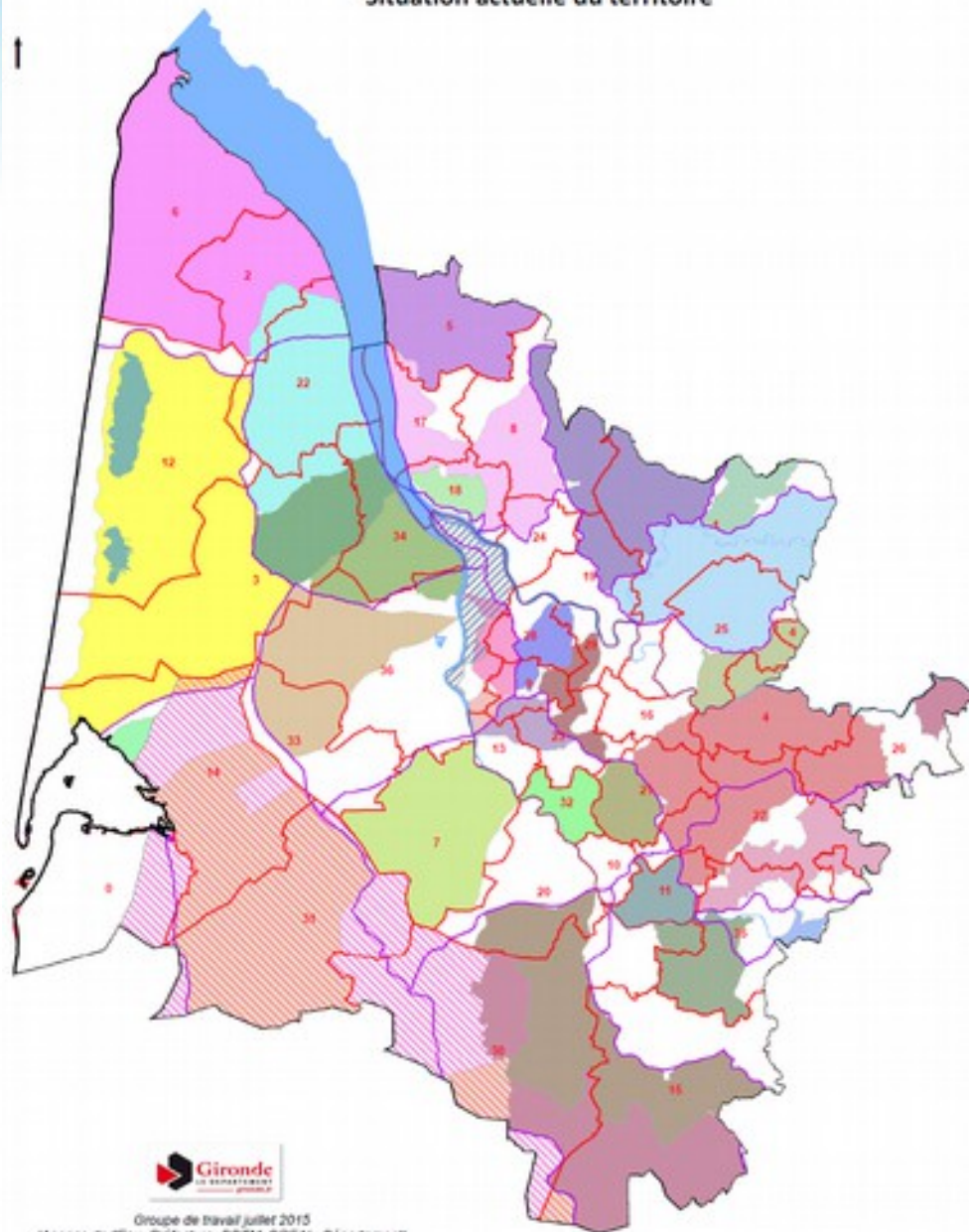
- Réunions locales par arrondissement et unité de gestion :
Fin 2015 => 2016

=> partage des scénarii concertés avec les acteurs locaux.



GEMAPI

Situation actuelle du territoire



Legende

Unités départementales

Unités de gestion

Maîtrises d'ouvrage cours d'eau / bassins versants (situation 2014)

- SPIRA
- S.I. Mixte du PNR Landes de Gascogne
- ANDERNOS-LES-BAINS
- CDC de l'Estuaire
- Communauté de Communes du canton de Bourg
- Communauté de communes de Castillon-Pujols
- Communauté de communes de Montescieu
- Communauté de communes des coteaux macarémis
- Communauté de communes du valon de l'Antiole
- S.I. du Gua
- St Bas canton de Ste Foy la Grande
- St Jalle de Lande à Garonne GUALAG
- St des Bassins versants de la Porte Médoc
- SAEBV des Etangs du Littoral Gironde
- SAEBV Beuve-Bassanne
- SAH de la Dronne
- SIBV Antigue Maqueline
- SIBV Gestas
- SIBV Saye Galostre Lary
- SIBV de l'Euille
- SIBV du Médiér
- SIBV du Pian
- SIETRA de la Pimprie
- SITAF Castillon la Bataille
- SITAU
- SIVOM St Loubis vallée de la Laurence
- SIVOM Val de l'Eyre
- SM des bassins versants des Jalles de Castelnau et du Cartlon
- SM du Dropt aval
- SMABV du Cron
- SMABV Centre Médoc-Gargouilh
- Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'entre deux Mers _SMEREM_
- Syndicat de gestion des bassins versants du Moron et du Blayais

EPCI-EP (situation 2014)

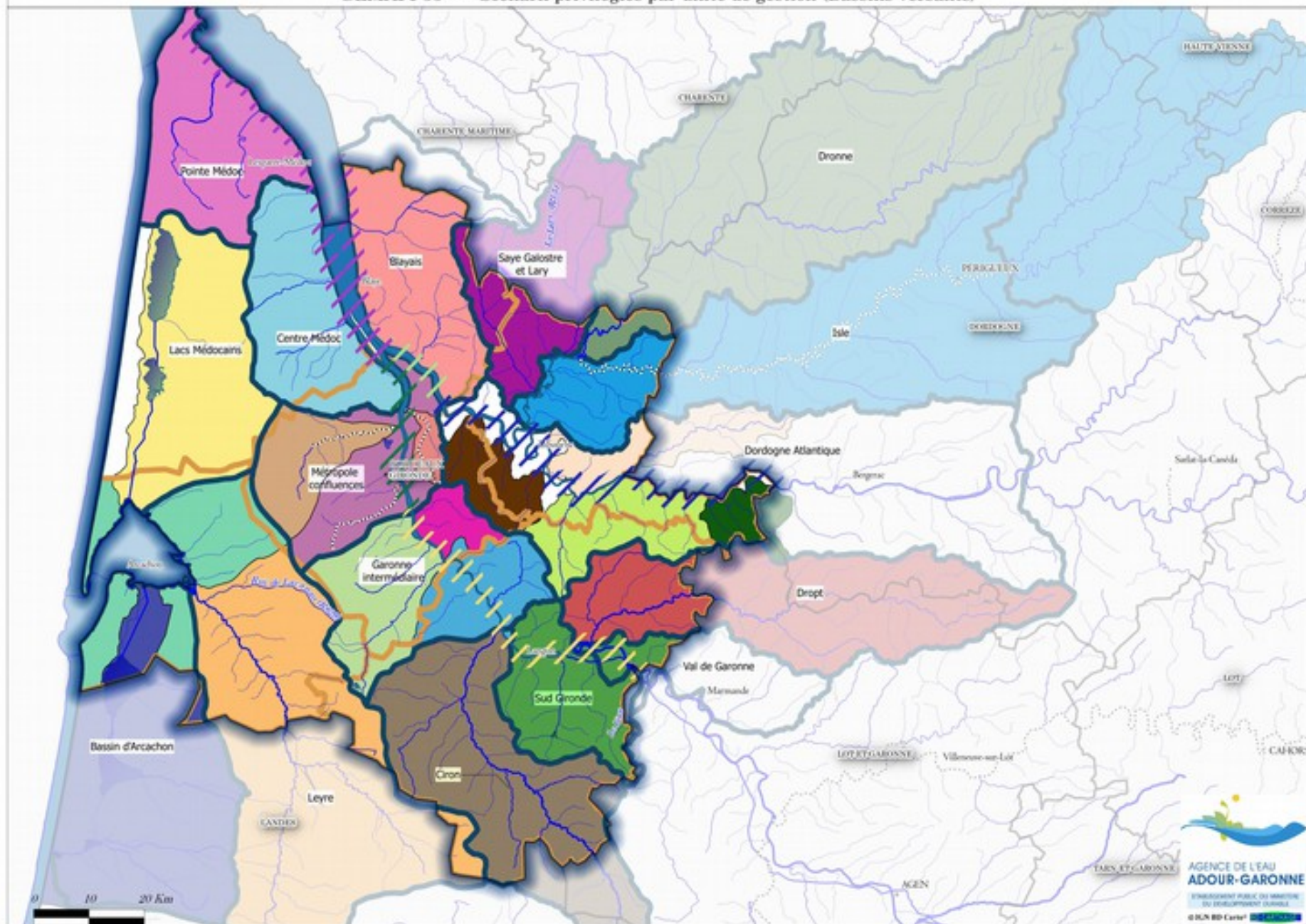
- 0 COBAS
- 1 CALI
- 2 CDC Coeur Medoc
- 3 CDC Médiatienne
- 4 CDC Castillon / Pujols
- 5 CDC Estuaire
- 6 CDC Pointe Médoc
- 7 CDC Montescieu
- 8 CDC Saint-Savin
- 9 CDC Coteaux Bordelais
- 10 CDC Coteaux de Garonne
- 11 CDC Coteaux Macarémis
- 12 CDC Lacs Médocains
- 13 CDC Porte de l'Entre-Deux-Mers
- 14 COBAN
- 15 CDC du Bazadais
- 16 CDC Brannais
- 17 CDC Canton de Blaye
- 18 CDC Canton de Bourg
- 19 CDC Canton de Fronsac
- 20 CDC Canton de Podensac
- 21 CDC Canton de Targon
- 22 CDC Centre Médoc
- 23 CDC du Crozonais
- 24 CDC du Cazaçais
- 25 CDC du Grand Saint Emilion
- 26 CDC du Pays Foyen
- 27 CDC du Saucerrois
- 28 CDC du secteur de Saint-Loubès
- 29 CDC du Sud Libornais
- 30 CDC du Sud Gironde
- 31 CDC du Val de l'Eyre
- 32 CDC du Valon de l'Antiole
- 33 CDC Jalle Eau Bourde
- 34 CDC Médoc Estuaire
- 35 CDC Réolais Aurois Monsegur
- 36 CUB

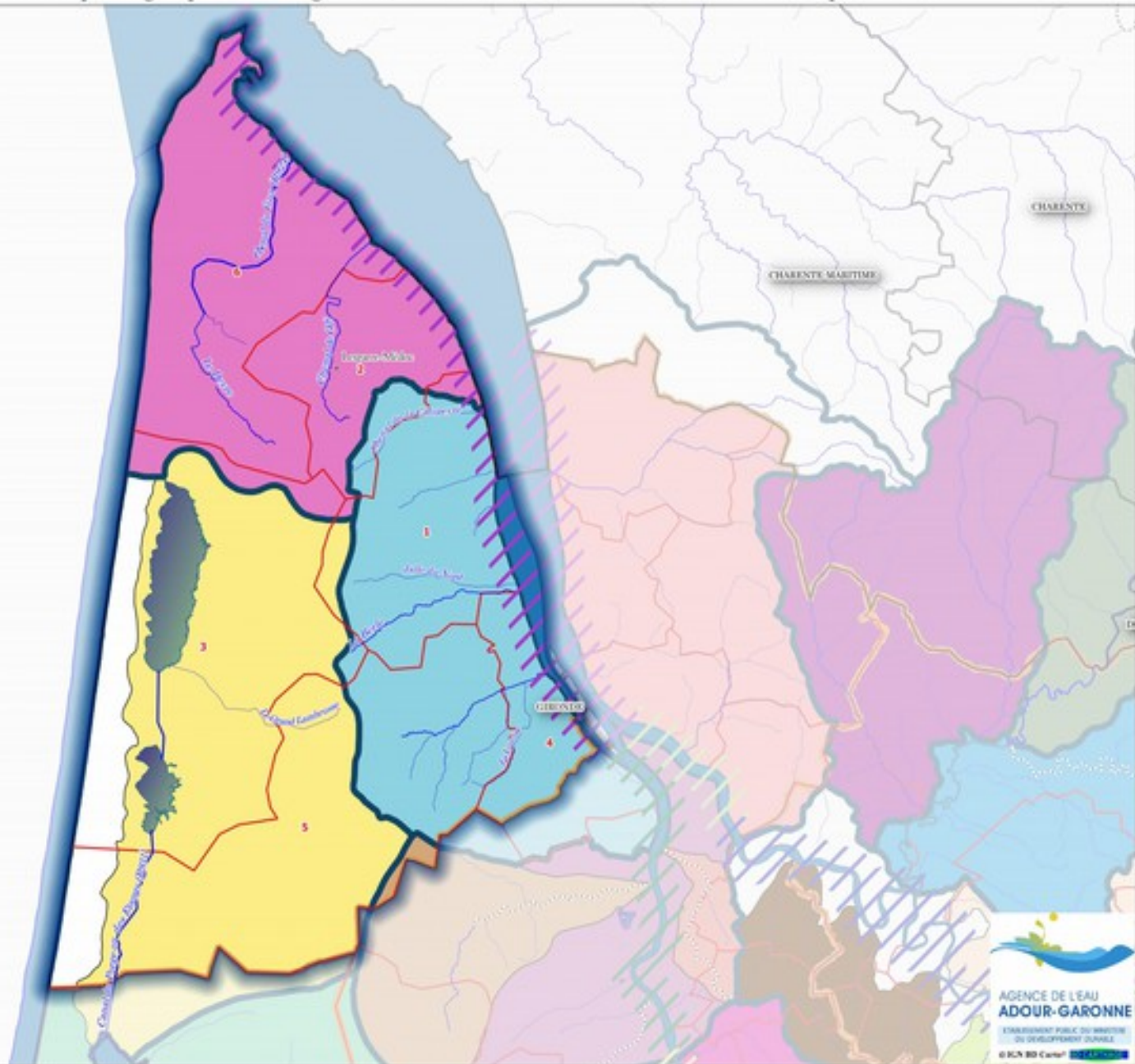


Groupes de travail juillet 2013
(Agence de l'Eau, Préfecture, DDTM, DREAL, Département)



GEMAPI 33 · Scénarii privilégiés par unité de gestion (Bassins versants)





0 5 10 Km